

## **POLITIQUE SOCIALE INTERCOMMUNALE**

### **FAUT-IL CRÉER UN CIAS ?**

Parmi les préoccupations des élus, une place de plus en plus importante est donnée aux compétences relevant de la vie sociale des habitants. Ce phénomène se traduit très concrètement par le nombre croissant de création de CIAS, notamment par les communautés de communes.

Aujourd'hui, plus de 50% des communautés de communes exercent une ou plusieurs compétences sociales. L'arrivée de nouvelle population, l'évolution du rythme de vie des ménages, le vieillissement de la population modifient en profondeur les données de la vie locale. En même temps, des difficultés s'accumulent pour les personnes aux revenus très faibles (travailleurs pauvres, retraités), relatives à la mobilité, l'habitat, l'isolement, l'accès à l'emploi, la santé, le soutien aux responsabilités parentales. Le bloc de compétences « Action sociale d'intérêt communautaire », qui rappelle également la possibilité de créer un Centre intercommunal d'action sociale, connaît une attention grandissante auprès des élu(e)s en charge des services à la personne et de la cohésion sociale.

La qualité de la vie sociale d'un territoire constitue un aspect majeur de son attractivité : maintien à domicile des personnes âgées, services pour la petite enfance et l'enfance, actions intergénérationnelles et de solidarité, attentes exprimées par les habitants quelle que soit leur catégorie socioprofessionnelle. Les élus communautaires sont de plus en plus convaincus de la nécessité d'intervenir au profit de la vie sociale, mais de nombreuses interrogations demeurent : comment connaître les besoins ? Comment évaluer les priorités ? Comment faire face à la précarité sans réduire l'action publique à de l'assistantat ? Avec qui agir et quelle coordination possible avec les acteurs locaux, notamment associatifs ? Quel partenariat nouer avec le Conseil général notamment au regard des incertitudes sur le devenir du chef de file de l'action sociale ?

La création d'un CIAS peut être une réponse à ces questions. En effet, par sa double obligation de réaliser l'analyse des besoins sociaux et d'assurer la coordination des acteurs, il participe à l'élaboration et à la mise en œuvre d'une politique sociale intercommunale. Au service d'une politique publique, le CIAS n'est en effet pas un simple prestataire. Enfin, la création d'un CIAS ne doit pas être vécue comme la remise en cause des initiatives préexistantes, une concurrence pour les activités associatives ou une menace pour les capacités d'intervention des communes-membres.

Dans le cadre de fusion d'EPCI, réalisée ou en projet, le devenir des compétences liées à l'action sociale et aux CIAS existants pourra également faire partie des questions abordées lors de cette journée.

**Pour approcher ces questions, Mairie-conseils et l'Unccas  
vous proposent de participer à la journée d'échanges et d'information le**

**MARDI 10 MAI 2016 à PARIS**

# **POLITIQUE SOCIALE INTERCOMMUNALE**

## **FAUT-IL CRÉER UN CIAS ?**

### **PROGRAMME DE LA JOURNÉE D'ÉCHANGES ET D'INFORMATION DU MARDI 10 MAI 2016 À PARIS**

- 9h30** Accueil des participants
- 10h** Présentation de Mairie-conseils et de l'UNCCAS
- 10h30** **Présentation de sa situation par chaque groupement de communes**
- Contexte général, questions spécifiques liées aux situations locales, enjeux pour la vie sociale du territoire
  - Expression des attentes liées à cette journée et questions auprès de l'Unccas et de Mairie-conseils
- 12h** **Vie sociale en milieu rural : les principaux enjeux d'une politique intercommunale**
- 12h30** Déjeuner
- 14h** **Le CIAS, un outil au service du territoire**
- Contexte général de l'action sociale intercommunale
  - Historique législatif et réglementaire
  - Missions et attributions d'un centre intercommunal d'action sociale
  - Le CIAS : un nouvel acteur complémentaire aux communes, aux services et initiatives existantes
  - Les principaux aspects juridiques et techniques pour la mise en place d'un CIAS
  - Budget et financement des CIAS
- 15h45** **Création d'un CIAS**
- Proposition de démarches destinées aux élus et aux acteurs sociaux du territoire
- 16h30** **Echanges et perspectives d'appui auprès des territoires**
- 17h** Fin des travaux

**ANIMATION :** Claudine Pézeril, expert associée à Mairie-conseils  
Un représentant de l'UNCCAS  
Bernard Saint Germain, Mairie-conseils

**Pour tout renseignement complémentaire, joindre Bernard Saint Germain  
au 01 58 50 75 75 ou par mail : [bernard.saint-germain@caissedesdepots.fr](mailto:bernard.saint-germain@caissedesdepots.fr)**

# **POLITIQUE SOCIALE INTERCOMMUNALE**

## **FAUT-IL CRÉER UN CIAS ?**

### **DEMANDE DE PARTICIPATION**

### **À LA JOURNÉE D'ÉCHANGES ET D'INFORMATION DU**

### **MARDI 10 MAI 2016 À PARIS DE 9H30 À 17H À PARIS**

Nom du groupement de communes : .....

.....

Adresse : .....

.....

.....

Tel : ..... Fax : .....

Mail : .....

Nom et fonction des participants [\*] :

1. ....

2. ....

3. ....

4. ....

Personne que Mairie-conseils peut joindre pour préparer cette journée :

.....

[\*] Cette journée est prioritairement destinée aux élu(e)s. Ils peuvent être accompagnés de techniciens.

**Seuls les frais de déplacement sont à la charge des groupements de communes.**  
**Les frais d'accueil et de restauration sont assurés par Mairie-conseils.**

**MERCI DE RETOURNER CETTE FICHE À MAIRIE-CONSEILS**  
**PAR COURRIER OU PAR FAX AVANT LE JEUDI 28 AVRIL 2016**